



Aide aux Familles et Entraide Médicale

# **PRESENTATION de l'AFEM**

## **Aide aux Familles et Entraide Médicale**

[afem.net](http://afem.net)  
[info@afem.net](mailto:info@afem.net)

## Mission de l'AFEM

- Depuis bientôt 80 ans l'AFEM vient en aide aux familles de médecins qui connaissent des situations dramatiques à la suite du décès ou de l'incapacité d'exercer du parent, père ou mère, médecin.
- L'AFEM soulage ces familles dans le désarroi. Elle apporte une aide morale et financière, rapide et dans la durée à tous ceux qui en font une demande justifiée.

# L'esprit qui anime l'AFEM

- Dans ces moments de détresse, l'AFEM cherche avant tout à favoriser **l'émergence et la réalisation des projets d'avenir** qui lui sont soumis. Elle s'attache à soutenir moralement et financièrement les étudiants et les familles qu'elle prend en charge.

# Comment aide-t-on les étudiants ?

- L'aide aux enfants de médecins est ouverte à toute famille de médecins, qu'elle ait été ou non adhérente à l'AFEM.
- Pour en bénéficier, les conditions requises par l'Association sont simples : être enfant de médecin, être âgé de moins de 25 ans et poursuivre des études supérieures ou une formation professionnelle.
- En fonction des besoins les étudiants se voient attribuer, soit une bourse de 7 000 euros par an, soit une aide aux études de 5 000 euros par an jusqu'à la fin de leurs études.

# Comment aide-t-on les familles ?

- Différentes aides viennent secourir les familles dont les enfants sont encore scolarisés :
- le secours d'urgence 3 500 euros (envoyé dans des délais très courts et parfois ponctuel)
- des secours de rentrée, des secours d'été (stages linguistiques, colonies de vacances, ...) entre 2000 et 3000 euros en fonction du nombre d'enfants.

Bien entendu toutes ces aides sont accordées après avoir reçu des justificatifs et une actualisation annuelle de la situation.

# Comment fonctionne l'AFEM ?

- Le fonctionnement de l'AFEM repose sur le **bénévolat** .
- Les **délégués départementaux** sur le terrain, relais entre le milieu médical, **le bureau parisien de l'AFEM et les familles.**
- **L'équipe parisienne** qui assiste les familles et prend en charge les étudiants.
- Chaque famille doit remplir un dossier confidentiel

# Comment est financée l'AFEM ?

- L'AFEM est financée uniquement par des dons.
- L'AFEM est financée par des institutionnels : l'Académie de Médecine, les Conseils de l'Ordre départementaux et national, le groupe Pasteur Mutualité, des Associations de médecins retraités.
- Et environ six mille médecins donateurs à titre individuel.